

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS****DU BUREAU**Bureau du **7 septembre 2011**Décision n° **B-2011-2527**

commune (s) : Ecully

objet : Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles, l'une située chemin de Grandvaux, les 2 autres chemin du Trouillat et appartenant à l'association syndicale libre Les Sabines

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur Barral**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 30 août 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : jeudi 8 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Philip), MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Arrue (pouvoir à Mme Besson), Barge, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mme Peytavin, MM. Blein (pouvoir à Mme Frih), Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Rivalta, Lebuhotel.

**Bureau du 7 septembre 2011****Décision n° B-2011-2527**

commune (s) : Ecully

objet : **Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles, l'une située chemin de Grandvaux, les 2 autres chemin du Trouillat et appartenant à l'association syndicale libre Les Sabines**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir 3 parcelles de terrain, l'une située en bordure du chemin de Grandvaux, les 2 autres en bordure du chemin du Trouillat à Ecully et appartenant à l'association syndicale libre Les Sabines, nécessaires à l'élargissement de ces 2 voies.

La parcelle située chemin de Grandvaux est cadastrée sous les numéros 132 et 137 de la section AZ pour une superficie totale de 830 mètres carrés, les parcelles situées chemin du Trouillat sont cadastrées sous les numéros 111 et 112 de la section AZ pour une superficie respective de 455 et de 390 mètres carrés.

Aux termes du compromis, l'association syndicale libre Les Sabines céderait les parcelles en cause à titre purement gratuit ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Communauté urbaine, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain, l'une située chemin de Grandvaux, les 2 autres chemin du Trouillat à Ecully et appartenant à l'association syndicale libre Les Sabines, et qui ont été nécessaires à l'élargissement de ces 2 voies.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 1629, le 10 janvier 2011 pour la somme de 1 000 000 €.

**4° - Cette acquisition**, à titre gratuit, fera l'objet des mouvements comptables suivants : en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2011.

**5° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 211 200 - fonction 822, pour un montant de 2 000 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 8 septembre 2011.**